

COMMUNE DE FAINS-VEEL

Le Maire de FAINS-VEEL

ARRETE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R411-8 et suivants,

Vu la demande formulée par la société NGE Infranet 11 rue de la tuilerie 70400 Hericourt concernant des travaux de sécurisation du réseau télécom pour le compte de Orange, suite à des non conformités constatées dans l'implantation du réseau,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et du personnel pendant la durée des travaux,

Considérant l'atteinte temporaire à la circulation sur les voies concernées,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Des travaux de sécurisation du réseau télécom seront réalisés par la société NGE Infranet, pour le compte d'Orange, sur le territoire de la commune de Fains Véel, à compter du lundi 21 juillet 2025 07h00 au vendredi 30 décembre 2025 19h00.

ARTICLE 2 :

La circulation sera interdite ou alternée selon les besoins du chantier, dans les rues suivantes :

- Rue de Bégarenne
- Rue de Rondeval
- Rue du Stade
- Rue de Véel.

Un balisage et une signalisation appropriés seront mis en place par la société NGE Infranet, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :

L'accès aux riverains, véhicules de secours et de collecte des ordures ménagères sera maintenu dans la mesure du possible et sécurité par l'entreprise intervenante.

ARTICLE 4 :

La société NGE Infranet est chargée de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de son chantier, des piétons et des usagers de la voie publique.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, les forces de l'ordre, les agents communaux, ainsi que toute personne légalement habilitée, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fains-Véel, le 17 JUILLET 2025,

Le premier Adjoint,

Alain BUKOVATZ

